

Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig

Compte administratif 2022

Note de présentation

1. Éléments de contexte

Le Syndicat mixte ouvert du Bassin Bruche Mossig a été créé par arrêté préfectoral en juillet 2019, suite à la délibération favorable des trois membres : la Communauté de communes de la Région Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg, le SDEA. Le Syndicat a pour mission une partie de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) :

- L'aménagement du bassin versant ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces missions ont été transférées par les membres du Syndicat. Le Syndicat pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice de ces compétences.

Les statuts fixent la clé de répartition de la participation financière annuelle des membres pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Syndicat. Cette participation est ainsi répartie à un tiers par structure membre.

En 2021, deux autorisations de programme pluriannuelles ont été créées, correspondant aux investissements nécessaires pour les deux programmes d'actions portés par le Syndicat :

- Programme d'études préalable au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) : 1,6 M€ ;
- Programme d'actions pour la restauration des milieux aquatiques : 1,99 M€.

2. Priorités du budget 2022

Pour rappel, le budget primitif 2022 s'élevait à 768 437,00 € pour la section de fonctionnement et 1 126 352,29 € pour la section d'investissement.

L'année 2022 a permis le démarrage des programmes d'actions pluriannuels du Syndicat pour la prévention des inondations et la préservation des milieux aquatiques :

- **Prévention des inondations : programme d'études préalable**

En 2020, le syndicat s'est engagé dans une démarche de programme d'actions prévention des inondations permettant une contractualisation avec l'État. La première étape est un programme d'études préalable (PEP) pour une durée de 2 à 3 ans. Le contenu du PEP a été approuvé par le comité syndical en juillet 2021 et validé par la Préfecture en mai 2022.

Le Syndicat a ainsi lancé un appel d'offre pour une étude globale du bassin versant qui permettra de mieux connaître la vulnérabilité du territoire aux inondations et aboutira à un schéma de gestion globale de prévention des inondations. La mission, sur une durée de

2 ans, a été confiée en novembre 2022 au groupement Setec Hydratec et SEPIA Conseils, pour un montant total de 684 000 € TTC. L'étude ayant démarré en fin d'année, aucune dépense n'a été engagée. Un financement à hauteur de 80 % est attendu, par le Fonds de prévention des risques naturels majeurs, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région.

- **Milieux aquatiques**

Afin de répondre à la compétence de restauration des milieux aquatiques, un programme d'études et de travaux a été élaboré à partir des données existantes. Le programme est articulé en 4 axes qui comprennent une vingtaine d'actions. Le montant total des actions est estimé à 2,3 millions d'euros.

Deux projets de restauration de cours (le ruisseau d'Albet et le Heylenbach) ont été engagés en 2022. Les missions de maîtrise d'œuvre ont débuté pour ces deux projets, le stade « avant-projet » étant en cours au 1^{er} janvier 2023. Ces projets sont financés à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Grand Est.

3. Ressources et charges de fonctionnement, dont charges de personnel

3.1. Recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement du syndicat reposent sur les contributions des trois entités membres : la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA. La contribution 2022 est de 360 000 €, soit 120 000 € par membre.

En 2022, le Syndicat a bénéficié de subventions pour les missions d'animation pilotées par l'équipe :

- des subventions versées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour les 2 postes de chargés de mission et le poste de direction ;
- une subvention de l'État pour l'animation du programme d'études préalable (1,5 ETP), accordée en 2021 pour une durée de 4 ans.

Des recettes ont également été perçues pour des remboursements sur rémunérations du personnel et sur les charges de sécurité sociale et de prévoyance (indemnités journalières).

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, reporté en 2022 était de 226 259,70 €.

Recettes de fonctionnement en 2022

	BP 2022	Réalisé
Atténuations de charges et autres produits de gestion courante	- €	591,46 €
Contributions des membres du Syndicat	360 000,00 €	360 000,00 €
Subventions	180 000,00 €	112 194,62 €
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>228 426,33 €</i>	<i>228 426,33 €</i>
TOTAL	768 437,00 €	701 212,41 €

3.2. Charges réelles de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement sont réparties entre les postes de dépenses principaux suivants :

- Les charges de personnel ;
- Les charges générales (locaux, fournitures, télécommunication, transports, publicité, etc.) ;
- L'entretien des passes à poissons ;
- Les dépenses pour les études et actions de prévention des inondations et de préservation des milieux aquatiques.

• Charges de personnels

Les charges de personnel ont évolué en 2022 avec le recrutement d'un chargé de mission prévention des inondations depuis le 21 février 2022.

En septembre 2022, la mise à disposition d'une agente par la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig pour les missions de secrétariat a été renouvelé pour une durée de 3 ans.

Au 31 décembre 2022, l'effectif du Syndicat compte 4 agents :

Poste	Type contrat	Grade	Temps de travail
Direction	Titulaire	Ingénieur	Temps complet
Chargée de mission prévention des inondations	Contractuel : contrat de projet	Ingénieur	Temps complet
Chargé de mission milieux aquatiques	Contractuel : contrat de projet	Ingénieur	Temps complet
Secrétariat	Mise à disposition par la CC de la Région de Molsheim Mutzig	Adjoint administratif	Temps partiel 40%

• Charges générales

Les charges générales regroupent les frais nécessaires au fonctionnement du Syndicat.

Les locaux sont mis à disposition gracieusement par la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig. Le Syndicat participe aux frais liés aux charges (électricité, chauffage, entretien des locaux) et aux consommations mutualisées (affranchissement, impressions, télécommunication, etc.). La participation du Syndicat s'élève à 4 667,26 € pour l'année 2022.

Le renforcement de l'équipe a entraîné une hausse des dépenses liées aux déplacements, aux fournitures et vêtements de travail, aux frais de télécommunications (téléphonie mobile) et aux assurances. Le Syndicat a engagé des dépenses pour améliorer sa visibilité : cartes de visite, flocage du véhicule. De nouvelles dépenses ont également été engagées pour la publicité des marchés publics formalisés (1 appel d'offre en 2022).

- **Entretien des passes à poissons**

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig gère la surveillance et l'entretien de 4 ouvrages de franchissement piscicoles pour le compte de ces membres. En juin 2021, ces missions ont été confiées à un prestataire pour une durée d'un an. Elles comprenaient une visite mensuelle de surveillance et des travaux d'entretien au besoin. Depuis juin 2022, la surveillance des ouvrages est assurée en régie. Les prestations d'entretien font l'objet d'un nouveau contrat établi pour une durée de 3 ans. Les dépenses s'élèvent à 22 410 €.

- **Les dépenses pour les études et actions de prévention des inondations et de préservation des milieux aquatiques**

Le budget primitif prévoyait 150 000 € pour les dépenses liées aux programmes d'actions et relevant du fonctionnement : études pour des travaux non portés par le Syndicat, actions de communication et de sensibilisation, etc. En raison de la validation tardive du PEP PAPI par les services de l'État et de concertation encore en cours pour des projets liés aux milieux aquatiques, aucune dépense n'a été réalisée en 2022.

Dépenses de fonctionnement en 2022

	BP 2022	Réalisé
Charges de personnel	194 000,00 €	188 948,19 €
Charges à caractère général	45 610,00 €	18 630,73 €
Entretien des passes à poissons	35 000,00 €	22 410,00 €
Études et actions	150 000,00 €	- €
Dépenses imprévues	20 000,00 €	- €
<i>Amortissements</i>	16 539,00 €	16 537,46 €
<i>Virement à la section d'investissement (Autofinancement)</i>	307 288,00 €	- €
TOTAL	768 437,00 €	246 526,38 €

4. Ressources et charges d'investissement

4.1. Recettes d'investissements

Les ressources d'investissement reposent principalement sur l'auto-financement et les subventions.

Plusieurs demandes de subventions ont été transmises en 2022 en lien avec les projets du PEP PAPI et du programme pour les milieux aquatiques. Toutefois, aucun acompte n'a été sollicité en 2022 en raison du peu de dépenses d'investissement réalisées.

Le Syndicat a perçu le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour la première fois en 2022, cette compensation étant versée deux ans après les dépenses d'immobilisations. La compensation perçue s'élève à 6 220,65 € et correspond notamment à l'acquisition d'un véhicule et du site Internet en 2020.

Recettes d'investissement en 2022

	BP 2022	Réalisé
Subventions d'investissement	800 000,00 €	- €
FCTVA	- €	6 220,65 €
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>307 288,00 €</i>	<i>- €</i>
<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	<i>2 525,29 €</i>	<i>2 525,29 €</i>
<i>Amortissements</i>	<i>16 539,00 €</i>	<i>16 537,46 €</i>
TOTAL	1 126 352,29 €	25 283,40 €

4.1. Dépenses d'investissements

En décembre 2021, deux autorisations de programme pluriannuelles ont été votées correspondant aux deux programmes d'actions portés par le Syndicat. Les crédits prévus en 2022 ont été peu consommés en raison du délai de validation du PEP PAPI et du démarrage en milieu d'année des missions de maîtrise d'œuvre pour les projets de restauration de cours d'eau.

Des dépenses ont toutefois été engagées pour les projets suivants :

- Le projet de restauration du ruisseau d'Albet à La Broque (phase 1 de la maîtrise d'œuvre et acquisition de données topographiques) ;
- Le projet de restauration du Heylenbach à Wasselonne (avance pour la mission de maîtrise d'œuvre).

Les dépenses non réalisées seront reportées sur les exercices suivants avec une modifications de la planification des crédits des autorisations de programmes.

Des dépenses ont également été engagées pour l'acquisition de matériel de bureau : 751,50 €.

Dépenses d'investissement en 2022

	BP 2022	Réalisé
Frais d'études et avances	940 000,00 €	19 229,70 €
Immobilisations corporelles (travaux, matériel de bureau)	150 000,00 €	751,50 €
Dépenses imprévues	31 352,29 €	- €
TOTAL	1 126 352,29 €	19 181,20 €

5. Niveaux de l'épargne brute et de l'épargne nette

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'a pas d'épargne.

6. Niveau d'endettement de la collectivité

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'a pas contracté de dette et aucun emprunt n'est envisagé en 2023.

7. Niveau des taux d'imposition

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'est pas un établissement de coopération intercommunal à fiscalité propre, il ne fixe pas de taux d'imposition.

Les contributions financières des membres (CC de la Région de Molsheim Mutzig, Eurométropole de Strasbourg et SDEA) sont en partie issues de la taxe GEMAPI pour les territoires l'ayant instaurée.